

Conditions générales d'adhésion aux Lecteurs Voyageurs

L'adhésion aux Lecteurs Voyageurs est un service proposé par L'Est Républicain (ci-après désigné le « Journal »). Siège social : Société d'Édition du Journal La Liberté de l'Est, Vosges Matin, 40 quai des Bons Enfants, 88000 EPINAL (SA – B 305.850.752 Epinal). Contact téléphonique : 03.29.82.98.00.

Toute adhésion aux Lecteurs Voyageurs court à partir de la date d'enregistrement de la demande d'adhésion jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. L'adhésion est par la suite tacitement reconductible d'année en année sauf dénonciation de l'adhérent dans les conditions prévues ci-dessous. Par exception, les adhésions souscrites après le 15 décembre courront jusqu'au 30 décembre de l'année suivante. L'adhésion permet de bénéficier des avantages définis ci-après. Il est précisé que le Journal n'est pas l'organisateur des voyages proposés. Toute réclamation relative à la réservation et/ou au déroulement d'un voyage sera à effectuer directement auprès du ou des prestataires voyagistes concernés.

L'adhésion aux Lecteurs Voyageurs est subordonnée à l'acceptation préalable et sans réserve des présentes conditions générales d'adhésion.

1. Généralités :

L'adhésion aux Lecteurs Voyageurs se fait :

- Soit, en remplissant un formulaire papier d'adhésion mis à disposition lors d'un voyage proposé par le Journal.
- Soit, en remplissant un formulaire d'adhésion accessible sur le site internet du Journal : Section Les Lecteurs Voyageurs, Devenir membre : <https://www.vosgesmatin.fr/les-lecteurs-voyageurs/formulaire-adhesion>

L'adhésion aux Lecteurs Voyageurs est gratuite.

L'abonnement à un journal n'est pas obligatoire pour adhérer aux Lecteurs Voyageurs.

Pour toute demande d'adhésion, l'internaute devra obligatoirement renseigner les informations suivantes : sa civilité, son nom, son prénom, une adresse email, un numéro de téléphone et une adresse postale. Celles-ci sont nécessaires au Journal pour assurer l'enregistrement et la gestion de son adhésion.

Une confirmation d'adhésion est par la suite communiquée par mail à tout nouvel adhérent.

2. Avantages :

Une adhésion aux Lecteurs Voyageurs permet aux adhérents de bénéficier des avantages suivants :

- Les adhérents bénéficient d'une offre de pré-réservation des voyages organisés par les partenaires voyagistes.

- Une fois par an, les adhérents sont invités à une soirée de présentation (cocktail dînatoire). La date est déterminée chaque année par le Journal.
- Chaque année, les Lecteurs Voyageurs organisent un ou plusieurs tirages au sort gratuit permettant aux adhérents de gagner des dotations et notamment un voyage pour deux (2) personnes organisé par les partenaires voyagistes du Journal. Seules les données du gagnant seront partagées au partenaire pour que ce dernier puisse être recontacté. Les modalités de participation de ces tirages au sort sont précisées à l'article 4 ci-dessous.
- Les adhérents ont accès, à des tarifs privilégiés, à des séjours réservés aux seuls membres des Lecteurs Voyageurs ainsi qu'à des événements exclusifs.
- S'ils y ont consenti au préalable, les adhérents sont régulièrement informés des actualités des Lecteurs Voyageurs par email et newsletters.
- S'ils y ont consenti au préalable, les adhérents sont régulièrement informés des actualités Voyages du groupe Ebra par email.
- Les adhérents bénéficient, sur demande, d'une réduction de 5 % sur les croisières organisées par les partenaires voyagistes du Journal, hors promotion et hors croisières proposées en exclusivité par des lecteurs Voyageurs.

3. Renouvellement tacite :

Sauf dénonciation de l'adhérent dans les conditions ci-dessous, l'adhésion aux Lecteurs Voyageurs sera reconduite tacitement d'année en année au 1^{er} janvier, sans limitation du nombre de renouvellements.

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre adhésion pour la prochaine année, nous vous invitons à notifier, votre refus, à tout moment, par email en nous écrivant à l'adresse suivante vomlecteursvoyageurs@vosgesmatin.fr. La prise en compte de la notification sera immédiatement effective.

4. Tirages au sort

Chaque année, le Journal via les Lecteurs Voyageurs organisera ponctuellement des jeux gratuits sous forme de tirage au sort avec dotation(s). Ces tirages au sort feront l'objet de communication diffusée par le biais des sites internet des journaux, de leurs espaces Lecteurs Voyageurs, leurs réseaux sociaux, et de leurs newsletters.

L'adhésion aux Lecteurs Voyageurs implique l'acceptation pleine et entière des modalités suivantes : Seules les personnes majeures ayant préalablement adhérées aux Lecteurs Voyageurs sont éligibles aux tirages au sort. Il est précisé que l'adhésion aux Lecteurs Voyageurs inscrits automatiquement l'adhérent sur la liste des participants aux différents tirages au sort et lui offre une chance de gagner la dotation, sans qu'aucune autre démarche ou action supplémentaire ne lui soit demandée (sauf cas exceptionnel).

Préalablement à chaque tirage au sort, les adhérents seront informés des modalités de jeu applicables et le cas échéant des éventuelles spécificités d'un tirage au sort : modalités particulières de participation, date du tirage au sort, règles spécifiques, dotations, ...

Il est précisé que, pour chaque tirage au sort organisé, chaque adhérent ne dispose que d'une seule chance de gagner la dotation visée.

Sauf s'il s'y oppose au préalable, l'adhérent accepte expressément que les données personnelles qu'il a renseignées lors de son adhésion puissent être utilisées dans le cadre des tirages au sort organisés par les Lecteurs Voyageurs. Ces données sont nécessaires au Journal pour réaliser le tirage au sort ainsi que pour pouvoir déterminer et contacter le gagnant. A ce titre, les données de l'adhérent pourront être intégrées dans une base de données dédiée aux tirages au sort.

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi la liste des personnes inscrites comme adhérents aux Lecteurs Voyageurs. Le tirage au sort est effectué de manière informatique et aléatoire.

L'adhérent gagnant sera personnellement informé par e-mail dans les jours suivants la date du tirage au sort aux coordonnées renseignées lors de son adhésion (au maximum 7 jours après la fin du jeu).

La nature de la dotation gagnée ainsi que les modalités pour en bénéficier lui seront alors communiquées. En aucun cas un gagnant ne pourra obtenir la valeur en espèces de la dotation attribué ou échanger ce lot contre un service, un gain en nature de même valeur ou de valeur différente. Toutefois, en cas d'événements indépendants de sa volonté, le Journal se réserve le droit d'attribuer au gagnant une dotation de valeur équivalente et de caractéristiques proches (en accord avec le partenaire voyageur concerné).

Le gagnant contacté pourra également être invité à devoir indiquer s'il accepte ou non la dotation gagnée et s'il confirme sa disponibilité à la date prévue. Le gagnant pourra être tenu de répondre avant une date butoir indiquée dans le mail envoyé au gagnant. Dans cette hypothèse, tout gagnant ne donnant pas de réponse dans le délai indiqué sera réputé renoncer à la dotation gagnée et celui-ci pourra immédiatement être remis en jeu par un nouveau tirage au sort. En aucun cas, le Journal ne pourra être tenue responsable du délai de remise de la dotation au gagnant ou en cas d'impossibilité pour le gagnant d'en bénéficier pour des circonstances hors du contrôle des Lecteurs Voyageurs. Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité, son âge, ainsi que les coordonnées communiquées.

En contrepartie du bénéfice de sa dotation et sans que cela ne lui ouvre d'autres droits que la dotation gagnée, le gagnant autorise par avance la publication de son nom et prénom dans les supports papiers et/ou digitaux du Journal dans le cadre d'actions promotionnelles, publicitaires et/ou commerciales liées aux Lecteurs Voyageurs. En application de la réglementation relative aux traitements des données à caractère personnel, le gagnant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant au Journal aux coordonnées figurant à l'article 6 des présentes.

Le Journal se réserve le droit de modifier, d'annuler, ou de suspendre, tout tirage au sort à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés. Le Journal pourra également annuler le tirage au sort s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la détermination des gagnants. Le Journal se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Le Journal ne saurait être tenue responsable des prestations de voyages gagnées, celles-ci étant assurées par les partenaires voyageurs en toute indépendance et sous leurs propres responsabilités.

5. Données personnelles :

Le Journal, en qualité de responsable de traitement, est susceptible de collecter certaines de vos informations personnelles. Celles-ci sont nécessaires à l'enregistrement et à la gestion de votre adhésion, à la fourniture des services et/ou avantages proposés ainsi qu'à la détermination des gagnants dans le cadre des tirages au sort organisés. Vos informations personnelles sont traitées sur la base de votre consentement. En cas de non-fourniture des données à caractère obligatoire, certains services ou avantages ne pourront être assurés. Si vous y avez consenti, les informations personnelles renseignées peuvent également être utilisées pour l'envoi de newsletters et/ou d'offres promotionnelles par le Journal, les sociétés qui lui sont affiliées et/ou ses partenaires commerciaux. Les informations personnelles recueillies par le service en charge des Lecteurs Voyageurs sont enregistrées dans un fichier informatisé commun à l'ensemble des sociétés du groupe pour tout service lié au traitement de votre adhésion ou demande (Les Dernières Nouvelles d'Alsace - L'Alsace - Le Républicain Lorrain - Vosges Matin - L'Est Républicain) ou dans un fichier dédié aux tirages au sort. Les informations sont conservées pendant toute la durée de votre adhésion ou de l'avantage fourni, augmentée le cas échéant des délais de prescriptions légaux. Elles sont destinées à tout service et, le cas échéant à tout prestataire habilité chargé de la gestion de votre adhésion et/ou du traitement de votre demande ou avantage.

Vous pouvez exercer en permanence vos droits d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition, retirer votre consentement et/ou pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en contactant lerabonnement@estrepublikain.fr. Le Délégué à la Protection des Données personnelles (dpo@ebra.fr) est en copie de toute demande relative à vos informations personnelles.

Pour plus d'information sur la politique de traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez consulter les liens suivants : www.vosgesmatin.fr/protection-des-donnees, www.vosgesmatin.fr/espace-client/cgu et www.vosgesmatin.fr/contact. Vous pouvez également déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

6. Service clientèle :

Pour toute information, question ou réclamation concernant votre adhésion aux Lecteurs Voyageurs, notre service relations clients est à votre disposition à l'adresse email suivante :

vomlecteursvoyageurs@vosgesmatin.fr.

Contact téléphonique : 03.29.82.98.00.

7. Limitation de responsabilité

Toutes les informations diffusées sur le site web du Journal sont fournies à titre d'Information. La fourniture de ces informations ne saurait être assimilée, de quelque façon que ce soit, à un conseil spécifique ou à une aide à la décision aux fins d'effectuer une transaction ou de prendre une décision d'investissement. De ce fait, le Journal décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à la fiabilité des informations diffusées, sous quelque forme que ce soit.

Ainsi, en cas de réservation d'un voyage organisé par un partenaire voyageur du Journal, il appartient à l'adhérent de vérifier lui-même les modalités et conditions du voyage choisi directement auprès du voyageur.

Le Journal n'étant pas l'organisateur des voyages proposés, toute réclamation relative à la réservation et/ou au déroulement d'un voyage sera à effectuer directement auprès du voyageur concerné. Le Journal ne saurait être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects pouvant trouver sa source dans le voyage organisé par le voyageur.

Le voyageur étant un professionnel indépendant du Journal, ce dernier est libre d'accepter, de modifier ou d'annuler toute demande de réservation ainsi que le déroulement du voyage. Le Journal ne saurait être tenu pour responsable à cet égard.

8. Propriété intellectuelle

Le contenu du site web du Journal est la propriété du Journal et/ou de ses partenaires. Ce contenu est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Le Journal et/ou ses partenaires sont titulaires de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de marques et droits d'auteurs afférents aux informations communiquées. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Les présentes conditions générales d'adhésion n'entraînent le transfert d'aucun droit de propriété intellectuelle au profit de l'adhérent.

9. Droit applicable- Litiges :

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. En cas de différend susceptible de s'élever à propos de la formation, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, les parties conviennent de privilégier un règlement à l'amiable. En cas de litige les tribunaux français seront seuls compétents.